

POLICY BRIEF

Mars 2022 - N°00

PROMOUVOIR L'ASSAINISSEMENT AUTONOME DURABLE AU BURKINA FASO



L'Objectif de Développement Durable 6.2 consistant à « assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable » impose nécessairement aux Etats engagés de mettre en place des stratégies politiques fondées sur des évidences scientifiques pour améliorer les conditions d'assainissement des populations. L'objectif de cette note politique est de renseigner la situation actuelle de l'assainissement autonome mais aussi de contribuer à proposer des options politiques stratégiques aux décideurs burkinabés pour mieux répondre au besoin d'assainissement adéquat.

1 La nécessité d'évidences pour l'action politique

En 2019, le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement du Burkina Faso a décrit une situation qui laisse penser qu'il y a encore des efforts à faire en matière d'assainissement pour atteindre l'ODD 6.2 à l'horizon 2030 malgré une volonté politique affichée au plus haut niveau.

1.1 L'assainissement adéquat encore à la traîne

Au Burkina Faso, selon les chiffres avancés par le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, 22,6% de la population ont accès à l'assainissement dont 38,2% en milieu urbain. Cet accès limité à l'assainissement se traduit par la défécation à l'air libre pratiquée par 48% de la population et des pratiques non conformes aux normes d'assainissement adéquates qui mettent en péril la santé des populations et polluent l'environnement.

C'est pourquoi, pour corriger cette situation et atteindre l'ODD 6.2, l'étude menée par le Groupe de Recherche et d'Analyse Appliquées pour le Développement (GRAAD), en février 2020, a fait un diagnostic de la gestion actuelle des déchets liquides et des boues de vidange au Burkina Faso pour comprendre le fonctionnement du secteur et suggérer des options politiques stratégiques.

1.2 La contribution de l'assainissement autonome à l'atteinte de l'ODD 6.2

« L'objectif général de l'étude [a été] de produire et fournir aux décideurs des évidences permettant de mettre au point des politiques publiques plus efficaces afin de mettre fin à l'insalubrité, à la défécation à l'air libre, d'améliorer la santé des femmes, des enfants et de leur environnement, et d'aider les communautés vulnérables à accéder à un système d'assainissement amélioré d'ici 2030 ». Pour cela, l'étude s'est focalisée sur l'assainissement autonome compris « comme un mode de gestion des eaux usées et des excréta d'agents économiques non connectés qui peut être propre et durable et qui couvre toute la chaîne de traitement ».

1.3 Le choix des ménages urbains avec un système d'assainissement autonome

L'étude en question a fait le choix de l'assainissement autonome pour faciliter et donner plus de chance à l'atteinte de l'ODD 6.2 en 2030 compte tenu du fait qu'il est déjà largement adopté par une majeure

partie de la population, même avec des insuffisances, mais aussi qu'il est moins coûteux, en termes d'investissements, pour les pouvoirs publics.

L'étude de terrain a concerné à la fois de grandes villes (Ouagadougou et Bobo Dioulasso), de villes secondaires (Fada N'Gourma et Dédougou), soit 4 communes, mais avec un ciblage des zones urbaine et périurbaine. L'unité d'enquête a été le ménage (515 ménages dont 372 à Ouagadougou, 103 à Bobo Dioulasso, 20 à Fada N'Gourma et 20 à Dédougou). Dans les 81,9% des ménages, le chef est un homme alors qu'une femme dirige 18,1% des ménages enquêtés. Mais, 64 opérateurs privés (vidangeurs mécaniques (24) et manuels (24) et les services de valorisation (16)) ont été aussi enquêtés. En plus, des administrations centrales, régionales et locales (les mairies, l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement, les Directions régionales en charge de l'assainissement et de l'environnement et une association de vidangeurs) ont aussi été enquêtées.

2 Pourquoi réformer les politiques d'assainissement au Burkina Faso ?

Si l'atteinte des résultats voulus par la mise en œuvre de l'ODD 6.2 reste la volonté politique affirmée au plus haut niveau au Burkina Faso, l'environnement institutionnel, politique et juridique de l'assainissement mais aussi les pratiques des acteurs sur le terrain ne plaident pas en faveur de résultats probants pour 2030.





2.1 L'environnement juridique présentant toujours des lacunes

L'analyse du contexte juridique qui encadre les interventions et les pratiques des acteurs de l'assainissement a montré que, en dépit d'un dispositif réglementant la gouvernance de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement, il y a des facteurs qui entravent la gestion durable des ressources et la promotion d'un cadre de vie sain. Ces facteurs sont l'insuffisance de la contextualisation et de l'intégration des textes internationaux à cause des réalités sociales locales, le déficit d'application de la réglementation qui est de surcroît mal connue du grand public et la faible cohérence entre les textes juridiques.

2.2 Les politiques d'assainissement entre obsolescence et réactualisation

Toutes les politiques et stratégies d'avant 2005¹ sont frappées aujourd'hui, au regard du contexte actuel, d'obsolescence et/ou d'inapplication des textes même si elles ont le mérite de consacrer les principes juridiques, de jeter les bases d'une gouvernance citoyenne et d'avoir relativement bien pris en compte la question de l'assainissement.

Ces politiques publiques n'intègrent pas les nouveaux

modes de production et de consommation durable. Elles présentent aussi des lacunes en termes de décentralisation, d'aménagement du territoire, etc. Elles sont, par ailleurs, « faiblement mises en lien avec la politique nationale de la population (elle-même faiblement voire *non appliquée*) et à la politique nationale du genre » de 2009.

L'analyse des politiques et stratégies d'après 2005 du Burkina Faso a permis de se focaliser sur la question spécifique de l'assainissement autonome durable. Ces politiques² ont connu une évolution qualitative significative dans la mesure où « les textes sont relativement plus détaillés et précis, les secteurs segmentés dans le but d'analyses plus fines et de planifications plus efficaces, etc. ». Elles ont contribué à une plus grande et fine prise de conscience des enjeux liés à l'assainissement autonome, à une meilleure connaissance et organisation du secteur tout en intégrant davantage les paradigmes actuels du développement durable.

Cependant, ces politiques présentent toujours des lacunes qui ont trait à un manque de vision intégrée de la problématique de l'assainissement autonome durable, à la réduction du champ de l'assainissement

¹ La Constitution de la IV^{ème} République de 1991, la Politique Nationale de Population de 1991, la Stratégie Nationale d'Education Environnementale de 2001, la Politique nationale en matière d'hygiène publique.

² La Politique et Stratégie nationales d'assainissement de 2007, la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2015, la Politique nationale du développement durable de 2013, le Programme national pour le développement économique et social 2016-2020, la Politique sectorielle, environnement, eau et assainissement 2018-2027, la Stratégie de développement rural à l'horizon 2025, la Politique nationale de protection sociale à l'horizon 2022 et la Politique nationale de l'habitat et du développement urbain 2008-2018.



autonome durable, à la faiblesse de l'encadrement des pratiques dans le secteur et à l'alignement limité des objectifs des textes pour arriver à mettre fin à la défécation à l'air libre en 2030. En fait, le Burkina Faso a plus concentré ses efforts sur l'accès aux infrastructures sanitaires au détriment des questions de valorisation et de rentabilité des produits de l'assainissement.

2.3 La méconnaissance des déchets liquides et des boues de vidange

Les ménages enquêtés ont montré qu'ils ont une connaissance très limitée des déchets liquides (62% des ménages) et des boues de vidange (66% des ménages). Par conséquent, les services de vidange sont sollicités par 30% des ménages pour les déchets liquides et 46% des ménages pour les boues de vidange. Les canaux d'information des ménages ayant déjà entendu parler de la gestion des déchets liquides et des boues de vidange sont principalement les médias, l'entourage immédiat et les services de collecte, entre autres. Les échanges sur les déchets liquides et les boues de vidange sont respectivement effectués par 21% et 1% des ménages enquêtés.

2.4 La perception et l'évacuation des déchets liquides par les ménages

Les ménages estiment que leurs déchets liquides proviennent de la lessive (95% des ménages), de la vaisselle (86%), de la cuisine (76%), du bain/douche (70%), du nettoyage (36%), des toilettes (30%), des machines (2%) et d'autres sources (1%).

Si 44% du volume des déchets liquides sont de la lessive, le reste est réparti entre le bain/douche

(33%), la vaisselle (14%), la cuisine (5%), les toilettes (3%), etc. Les déchets liquides qui sont perçus comme les plus polluants sont ceux issus du bain/douche (25%), de la lessive (24%), de la vaisselle (24%), de la cuisine (12%), des toilettes (10%).

En termes de gestion primaire des déchets liquides, 55% des ménages les évacuent par la rue (44%), des fosses réservées (23%), des trous/puits perdus (15%) et le reste ailleurs. Cette évacuation se fait par les ménages eux-mêmes (24%), les vidangeurs mécaniques (24%) et manuels (6%) et à travers le réseau d'égout (1%) alors que 45% des ménages estiment ne pas en avoir besoin.

La principale destination finale des déchets liquides évacués par les ménages eux-mêmes est la rue/caniveau pour 90% des ménages. Par contre, ils ne connaissent pas la destination si les services de vidange mécanique (87%) et manuel (53%) s'occupent de l'évacuation des déchets liquides. Mais, 25% des ménages affirment que les vidangeurs manuels les déversent dans la rue.

2.5 Le coût du service de vidange satisfaisant mais élevé

Le coût moyen de la vidange mécanique des déchets liquides est de 20 299 FCFA mais de 16 269 FCFA pour la vidange manuelle. Il est jugé satisfaisant pour la vidange mécanique par 70% des ménages. Il l'est aussi pour la vidange manuelle par 81% des ménages. Cependant, il est jugé élevé par 54% des ménages pour la vidange mécanique et par 29% des ménages pour la vidange manuelle.

Les ménages évacuent les boues de vidange soit par des prestataires de services mécaniques (45%),

manuels (17%), soit ils font eux-mêmes le travail de vidange (1%). Le coût moyen de la vidange mécanique (20 222 FCFA) et de la vidange manuelle (19 390 FCFA) des boues de vidange est jugé élevé (26%) mais satisfaisant par les ménages. En plus du coût, l'indisponibilité et l'inexistence de services de vidange mécanique dans certains endroits mais aussi les effets d'une urbanisation non ou mal planifiée font que les ménages ont moins recours à des services de vidange mécanique.

2.6 La gestion non encore sécurisée des boues de vidange

Les 97% des ménages enquêtés possèdent des toilettes dont 10% ont eu recours à un service spécialisé contre 71% qui ont sollicité le service d'un creuseur et d'un maçon. Les toilettes sont jugées d'être en bon état chez 85% des ménages, le reste étant en mauvais état. Les ouvrages sanitaires possédés et utilisés par les ménages sont à 64% des latrines traditionnelles avec dalle, à 22% des latrines améliorées couvertes, à 9% des toilettes à chasse manuelle, à 2% des toilettes à chasse automatique, à 1% des latrines traditionnelles sans dalle, etc.

Par contre, les ménages ne connaissent pas la destination finale des boues de la vidange mécanique (83% des ménages), de la vidange manuelle (51% des ménages). Pour ce que l'on sait, les ménages pensent que les boues de la vidange manuelle finissent en grande partie dans la rue, en dépôtage sauvage, dans des parcelles vacantes, dans des terrains agricoles, etc.

Les vidangeurs manuels eux-mêmes disent déverser les boues à 59% dans les champs, les abandonner sur place à 36%, sur des parcelles vacantes/espaces verts à 32% ou les revendent à 5%. A 70%, les vidangeurs ont une mauvaise appréciation de la gestion des déchets liquides et des boues de vidange. La mauvaise utilisation des latrines (52%), le dépôtage sauvage et la défécation à l'air libre (41%) et le non port d'équipements de protection individuelle (2%), entre autres, sont en cause dans les localités étudiées.

De manière générale, les principales préoccupations des acteurs de la vidange se déclinent dans l'ordre suivant : la mauvaise utilisation des latrines, le déficit/éloignement des sites de dépôtage, le manque de matériel, le risque sanitaire, la faiblesse des rentabilités, le manque d'encadrement, etc.

2.7 Les acteurs de la vidange toujours marqués par l'informel

Les vidangeurs enquêtés sont constitués soit en entreprises individuelles/familiales à 68% pour les vidangeurs manuels contre 75% pour les vidangeurs mécaniques, soit en associations à 32% pour les vidangeurs manuels contre 8% pour les vidangeurs mécaniques qui peuvent aussi avoir un statut de Société à responsabilité limitée à 17%. Les vidangeurs peuvent se spécialiser soit dans les déchets liquides, soit dans les boues de vidange (18%), soit associer les deux. Les entreprises de vidange ont en moyenne 7 ans d'existence, avec un statut de pionnier aux vidangeurs manuels.



Par ailleurs, même si le secteur de la vidange est pourvoyeur d'emplois pour la jeunesse (9 emplois en moyenne pour la vidange mécanique et 6 pour la vidange manuelle), il y a une masculinisation du métier de la vidange. De plus, les premiers responsables des structures de vidange sont sans diplôme dans la vidange mécanique (62,50%) et manuelle (91%).

Dans la vidange mécanique, l'autorité de tutelle est méconnue à 87%, les textes aussi à 71%. Dans la vidange manuelle, la méconnaissance de l'autorité de tutelle est aussi à 87% en même temps que les textes qui ne sont pas connus à 86%. « Seuls deux (02) services [de vidange] sur dix (10) ont connaissance du cadre politique/stratégique de l'assainissement au Burkina Faso ». Ce qui fait qu'il n'y a aucune relation entre l'autorité publique et les services de vidange mécanique (38%) et manuelle (82%). Néanmoins, les relations de sensibilisation/accompagnement et de contrôle existent respectivement, entre l'autorité publique et 22% et 10% des services de vidange.

2.8 Le matériel de vidange et de protection des vidangeurs exposés...

Le matériel lourd c'est-à-dire des camions spécialisés de 5 à 15 mètres cubes à 92% et camions simples de 8 à 12 mètres cubes à 21% est plus détenu par les services de vidange mécanique que les services de vidange manuelle qui détiennent plutôt des tricycles (53%), des charrettes (47%) et des ânes (20%) même s'ils possèdent aussi des camions simples à 13%.

Par contre, les petits équipements comme les pelles, pioches, râteaux et brouettes sont détenus à la fois par les vidangeurs manuels et mécaniques avec un taux de possession plus élevé chez les premiers.

En termes de matériel de protection individuel, les vidangeurs mécaniques sont plus servis que les vidangeurs manuels. En effet, le premier groupe dispose des gants (100%), des cache-nez (77%), des chaussures de sécurité (64%) et des blouses (50%) alors que les vidangeurs manuels sont à des taux de possession de 33% pour les gants, de 24% pour les cache-nez, de 14% pour les chaussures de sécurité et de 0% pour les blouses. Les 77% des entreprises de vidange ne possèdent pas de kit complet d'équipement de protection individuel. Ce chiffre est à 54% chez les vidangeurs mécaniques et nul chez les vidangeurs manuels.

2.9 La demande et l'abonnement pour exploiter le marché de la vidange

Les stratégies des services de vidange pour accéder au marché de la vidange sont soit la stratégie « demande », soit l'option « abonnement ». La première stratégie consiste à attendre l'expression de la demande par les clients qui sont le plus souvent des parents proches. Elle est la seule utilisée chez les vidangeurs manuels et la plus utilisée chez les vidangeurs mécaniques à 77% contre 29% pour la stratégie « abonnement » qui lie le vidangeur mécanique au client sur la base d'un tarif et d'une fréquence de vidange (en moyenne 8 mois).

La marge brute moyenne est supérieure dans la vidange mécanique (207 681 FCFA) que dans la vidange manuelle (44 250 FCFA). Dans la vidange mécanique, la marge brute moyenne par la stratégie « demande » (230 118 FCFA) est inférieure à celle de la stratégie « abonnement » qui s'élève à 319 987 FCFA. L'analyse détaillée des gains a montré que la marge brute moyenne par opération de vidange est de 5 803 FCFA dans la vidange manuelle contre 4 643 FCFA dans la vidange mécanique. En termes de mensualité, ce chiffre est de 157 262 FCFA pour la vidange manuelle et de 371 195 FCFA pour la vidange mécanique. Pour l'année, la marge brute moyenne se chiffre à 1 887 145 FCFA pour la vidange manuelle et grimpe jusqu'à 4 454 340 FCFA pour la vidange mécanique.

2.10 Une valorisation limitée et risquée des produits de l'assainissement

Sur l'aspect valorisation, l'étude s'est portée sur 15 ménages et 1 entreprise de production du biogaz du fait du développement très limité du maillon de la valorisation dans la chaîne de valeur de l'assainissement au Burkina Faso. Les ménages enquêtés utilisent des boues de vidange brutes, des eaux usées épurées et de l'engrais organique sans aucune connaissance du cadre politique/stratégique du secteur.

Les résidus de la transformation des déchets animaliers en biogaz sont encore transformés en engrais organique et chimique pour le secteur agricole, en particulier le maraîchage et l'agriculture urbaine. Ce qui s'explique par le fait que les utilisateurs pensent que les rendements agricoles en sont améliorés (75%) et que la disponibilité de l'eau en est accrue (19%). Dans le même ordre d'idée, la FAO (2010) a estimé « que si la totalité des «eaux noires» était valorisée, il y aurait une économie



de 30% des engrais azotés et 15% des engrais phosphatés ».

A l'image des vidangeurs, le recours à des équipements de protection individuelle est encore plus limité chez les utilisateurs des déchets liquides et des boues de vidange. Ce qui les expose à des risques sanitaires évoqués par 69% des utilisateurs car 62% n'ont ni gants ni chaussures de sécurité et 87% n'ont pas de blouses de travail. Aux préoccupations des utilisateurs, il faut ajouter la mévente (5%) des produits issus de systèmes d'exploitation agricole traités avec les déchets liquides et les boues de vidange.

3 Comment réformer les politiques d'assainissement au Burkina Faso ?

Pour apporter des correctifs à la présente situation de l'assainissement, le Gouvernement du Faso peut partir déjà d'un atout dont il dispose et que l'étude a permis de confirmer. Il s'agit d'une prise de conscience et d'une volonté politique réelle qui constitue le catalyseur des réformes politiques pour apporter des solutions à des problèmes. Mais, la volonté politique ne suffit pas. Cette étude a permis de dresser quelques recommandations pour entreprendre et réussir les réformes dans le sous-secteur de l'assainissement au Burkina Faso.

3.1 Faire le toilettage des textes régissant l'assainissement

En effet, l'analyse des politiques et stratégies développées par le Burkina Faso a montré qu'il y a une opportunité à mettre à jour certains textes pour y

intégrer les modes de production et de consommation durables et élargir le concept de l'assainissement autonome à la notion de durabilité.

De plus, il est convenant, compte tenu de l'objectif de mettre fin à la défécation à l'air libre, entre autres, de mieux aligner les objectifs stratégiques du sous-secteur des eaux usées et des excréta sur les ODD mais en mettant au centre l'approche holistique qui est plus à même de faciliter l'atteinte des objectifs d'assainissement grâce à une gestion intégrée.

3.2 Investir davantage dans la construction d'infrastructures

Les 33% des vidangeurs recommandent plus d'investissement pour développer les infrastructures d'assainissement à savoir des latrines publiques, des sites de dépotage normalisés, des centres de traitement et de valorisation accessibles aux normes requises. Cela devrait contribuer à faire reculer la défécation à l'air libre et le rejet des déchets liquides et des boues de vidange dans l'environnement et limiter ainsi le risque sanitaire et écologique. Dans cette logique, l'Etat burkinabé a construit 3 stations à Ouagadougou et 1 station à Bobo Dioulasso.

Il prévoit d'en construire d'ici 2025 dans 4 autres villes secondaires. Ainsi, la stratégie de multiplication des infrastructures doit s'accompagner d'une logique de décentralisation afin de réduire les distances parcourues lors du transport/transfert des boues de vidange vers les stations dédiées car ces moments présentent des risques de rejet non sécurisé des boues de vidange et de pollution de l'environnement.

3.3 Accompagner les acteurs de la vidange

Compte tenu de l'état de développement embryonnaire des entreprises de vidange mécanique et de l'ampleur de la vidange manuelle, 26% des vidangeurs recommandent un accompagnement multidimensionnel à savoir technique, matériel et organisationnel. Ce soutien devrait davantage les inciter à aller vers la formation des acteurs, la formalisation et la valorisation du métier de la vidange grâce à un dispositif de formation adaptée mais aussi un cadre d'affaires assez incitatif.

3.4 Sensibiliser davantage les acteurs de l'assainissement

Il s'agit d'adapter le contenu de la sensibilisation à chaque catégorie d'acteurs avec ses problèmes spécifiques. A titre d'exemples, les ménages doivent être sensibilisées sur la mauvaise utilisation des latrines pour éviter de mettre les déchets solides dans les toilettes et intégrer la culture du tri des déchets (essentielle pour la valorisation), les vidangeurs sensibilisés sur le dépôtage sauvage et les mesures de sécurité et de sûreté des agents de terrain. Les utilisateurs des déchets liquides et des boues de vidange doivent l'être sur les dangers d'une manipulation non sécurisée pour eux-mêmes et les consommateurs des produits agricoles.

Cette sensibilisation doit être accompagnée d'une communication stratégique, surtout autour des cadres politique, institutionnel, juridique et réglementaire, d'une formation des acteurs mais aussi des mesures rigoureuses de contrôle et de sanction.

3.5 Faciliter l'accès au financement pour les vidangeurs

Lutter pour une gestion sécurisée des déchets liquides et des boues de vidange suppose de disposer du matériel performant. Or, les vidangeurs

sont confrontés à la vétusté du peu de matériel lourd ou léger dont ils disposent. Ce matériel ne garantit pas une « gestion en toute sécurité » des déchets liquides et des boues de vidange.

Donc, il est stratégique d'investir dans le renouvellement et l'augmentation du matériel de vidange pour non seulement accroître la capacité d'enlèvement des vidangeurs mais aussi pour sécuriser davantage les vidangeurs et valoriser le métier de la vidange. Par conséquent, il s'agit de faciliter les conditions d'accès au financement des vidangeurs.

3.6 Développer une valorisation saine des produits de l'assainissement

En réalité, le sous-secteur de l'assainissement est confronté à la problématique de la durabilité de son financement. Développer une politique de valorisation saine des produits issus d'une gestion sécurisée des déchets liquides et des boues de vidange constitue une fenêtre de financement pour soutenir la comptabilité des entreprises de la vidange.

Cette politique de valorisation va de pair avec le développement des stations de traitement des eaux usées et des boues de vidange. Sur les plans économique, sanitaire et écologique, le paradigme de la valorisation est très intéressant à explorer comme une piste d'intervention majeure. D'ailleurs, 76% des ménages et 87% des vidangeurs considèrent que les déchets liquides et les boues de vidange sont des ressources valorisables.

En fin de compte, il s'agit de créer le marché de l'assainissement qui sera structuré autour de la valorisation des produits de l'assainissement. Cette stratégie a le mérite d'inciter les acteurs à une gestion plus responsable et plus sécurisée des boues de vidange car ces dernières auront désormais gagné le statut de matières premières monétisables.